

GUIDANCE OUVERTURE DE COMPTE DELEGATION AFPEN

Mise à jour janvier 2024

Repères :

Les modalités d'ouverture d'un compte diffèrent quelque peu selon que vous êtes sous statut d'une délégation AFPEN ou d'une association AFPEN départementale. On y reviendra. Les banques facturent de plus en plus souvent des frais fixes de gestion de compte qui peuvent vite chiffrer... une même enseigne bancaire peut afficher des prix différents d'un département à l'autre.

Par ailleurs les banques demandent de plus en plus de documents à fournir, attestations et comptes-rendus divers.

À ce jour nous n'avons aucun retour de situation d'ouverture de compte bancaire associatif dans une « banque en ligne ».

☞ *Ainsi, quelle que soit votre situation, délégation ou association, n'hésitez pas à consulter les différentes banques et comparer les offres afin de trouver une offre à moindre frais voire gratuite si on travaille « basique » sans carte bancaire avec accès internet (mais cela devient très rare).*

☞ *La secrétaire du Bureau National de l'AFPEN sera votre contact privilégié pour vous accompagner dans vos démarches ; nom et courriel de la personne chargée du secrétariat vous seront communiqués par la personne chargée des relations DD. Les documents souhaités par la banque seront à demander à la secrétaire qui vous les transmettra.*

Rappel :

L'adhésion à l'AFPEN fonctionne par année civile. Une campagne d'adhésion serait à mener à l'automne à chaque rentrée scolaire. Les nouveaux adhérents bénéficient dès leur adhésion des offres de l'AFPEN pour le trimestre qui s'écoule et l'année à venir.

Chaque adhérent paye un montant fixe qui est versé à la compatibilité nationale. Le trésorier reverse à la délégation, au prorata du nombre d'adhérents, la part départementale due.

Les documents de base demandés pour une délégation ou association départementale :

- ✓ Les déclarations de parution au Journal Officiel (JO) de l'association :
 - Parution JO AFPS 9 MARS 1962 déclaration création de l'Association Française des Psychologues Scolaires AFPS.
 - Parution JO 17 Novembre 2007 changement nom AFPS en AFPEN Association Française des Psychologues de l'Éducation Nationale.
- ✓ Les derniers Statuts à jour déclarés en préfecture, quelquefois signés du président et secrétaire de l'association.

Fréquemment les banques demandant (mais pas toutes) un fichier indiquant la constitution du Conseil d'Administration et/ou Bureau National (nom, prénom, date de naissance, adresse, nationalité).

Délégation départementale AFPEN

Vous fonctionnez en délégation départementale « par délégation » sans création d'association départementale déclarée en préfecture de votre département. Le secrétariat national rédigera une attestation signée par le président qui spécifie que « *madame, monsieur ... est déléguée*

départementale de l'Association Française des Psychologues de l'Éducation Nationale, AFPEN, pour le département « X ». À ce titre il est autorisé à ouvrir un compte bancaire et à gérer les affaires courantes de la délégation du département ..., y compris les changements d'adresse et domiciliation bancaire pour les besoins de la gestion administrative et comptable de la trésorerie de la délégation départementale.

Les opérations et démarches effectuées par la délégation AFPEN « X » n'engagent pas la responsabilité de l'association nationale. »

La délégation peut faire le choix d'avoir un trésorier qui seconde le délégué.

Un bilan comptable de la délégation est à transmettre en fin de chaque année civile au trésorier national.

Association départementale AFPEN

C'est un fonctionnement autonome de l'AFPEN nationale.

Une déclaration de création d'association est à engager auprès de la préfecture du département avec les règles associatives en vigueur (gestion comptable, Assemblée Générale etc...). Le président de l'association fonctionne comme Délégué Départemental de l'AFPEN au même titre qu'un fonctionnement en délégation départementale AFPEN.

☞ L'association s'inscrit dans les valeurs et projets portés par l'AFPEN. Elle est au fait des statuts et règlement intérieur de l'AFPEN. En ce sens elle est affiliée à l'AFPEN.

Dans certains départements, délégation AFPEN ou association départementale AFPEN cohabite avec une association départementale non affiliée à l'AFPEN. Cette cohabitation peut se faire selon un fonctionnement autonome ou partagé avec des projets communs.

Dans certains départements, l'AFPEN est présente et anime le groupe départemental de psychologue et les liens avec la hiérarchie pour l'ensemble des psychologues du département (adhérents et non- adhérents) quelques fois avec la participation de l'association locale.

Dans certains départements, seule l'association locale est majoritaire et reconnue ; chaque délégué fera selon la réalité locale et ses possibilités ici et là.



Dans tous les cas, une gestion comptable exclusivement réservée à l'AFPEN doit être menée et ne peut intégrer des transactions d'adhésions entre les deux structures, locales et la délégation AFPEN.